MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent cinquante-six, à* *heure* *du*

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
profession d domicilié
à département d fils d
profession d
N° domicilié à département d et d

Et d
âgée de ans, née à département d
le du mois d mil
profession d domiciliée à département
d fille d
profession d domicilié à département
d et d

Les actes préliminaires sont, 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code Napoléon, sur le *Mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code Napoléon modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il été fait contrat de mariage, à la date du
du mois d mil huit cent cinquante par devant
M°
notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de
domicilié à département d âgé de
profession d

De
domicilié à département d âgé de
profession d

De
domicilié à département d âgé de
profession d

Et de
domicilié à département d âgé de
profession d

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,